



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, M. Robert SUBIAS

Excusés : Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE (procuration à M. Robert SUBIAS)

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2021, qui est adopté à la majorité

CAFÉ:

Compte tenu des travaux supplémentaires liés à la découverte d'imprévus sur l'existant et des intempéries constatées, le planning contractuel doit être prolongé jusqu'au 31 mars. Le bail commercial avec les gérants du café est prévu à partir du 1^{er} mai 2021.

Vote : à l'unanimité

ACHAT MAISON CITÉ :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la maison d'habitation sise 31, rue de la Cité et cadastrée section A n°461, appartenant à Monsieur Robert ALRIC pour un montant de 42 500.00 €. Maître Rappeneau, Notaire, est chargé de rédiger l'acte authentique.

Vote : à l'unanimité

CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC VOIES COMMUNALES :

Monsieur le maire rappelle les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation qui sont devenus de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

C'est le cas du chemin C2 dit de Douzens qui part de la rue 11 et relie la RD 6113 concernant une longueur de 288.00 mètres linéaire.

Il informe le conseil municipal qu'il convient de classer ce chemin dans la voirie communale ayant caractère de rue.

Vote : à l'unanimité.

CONVENTION ADS CARCASSONNE AGGLO :

La commune de Capendu adhère au service de l'instruction des autorisations de droit des sols sur le territoire communal depuis 5 années. La précédente convention a pris fin au 31 décembre 2020. Il est nécessaire de délibérer sur la reconduction de cette convention pour la période 2021-2026, qui comprend une augmentation de la tarification (part fixe et part variable),

Vote : à l'unanimité.

GROUPEMENT D'ACHAT CARCASSONNE AGGLO :

La collectivité souhaite adhérer au groupement d'achat proposé par Carcassonne Agglo pour certaines prestations qui sont :

- Marché de services destinés à la mise en œuvre de prestations topographiques
- Prestations d'huissiers de justice
- Maintenance des équipements et aires de jeux

Une délibération sera prise ultérieurement pour désigner un membre de la commission d'appel d'offres intercommunale.

Vote : à l'unanimité.

RIFSEEP :

Le RIFSEEP doit être réexaminé tous les 4 ans au moins. Il sera réindexé sur le coût de la vie soit une augmentation de 6%.

D'autre part, suite à l'évolution des carrières des agents, il convient de créer un nouveau groupe de fonction correspondant à la catégorie B.

Vote : à l'unanimité

CREATION ROND-POINT :

Dans le cadre des travaux afférents à la réhabilitation de la RD 6113, en traversée du village, un mini rond-point doit être réalisé à la hauteur des feux tricolores en amont du carrefour de la RD 57. Une bande de 69 m2 prise sur le jardin de la gendarmerie sera nécessaire ainsi qu'un enrochement. Nous souhaitons acquérir ces quelques m2 au Conseil départemental.

Vote : à l'unanimité

MISE EN LOCATION DU CAFE :

Une délibération viendra définir le montant du loyer contenu dans le bail commercial soit 960 € TTC la 1^{ère} année et ensuite 1 200 € (indexé sur le cout de la construction).

Vote : pour 11, abstentions 3

ETUDE HYDRAULIQUE RD 6113 :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la DDTM, dans le cadre des travaux de réfection de la RD 6113 en traversée du village, il convient de mener une mission consistant en la réalisation d'une part, d'une notice hydraulique pluviale et d'autre part d'un dossier de déclaration d'antériorité des ouvrages pluviaux existants, de Porter à Connaissance des aménagements projetés, et le suivi de la procédure administrative. Le cabinet GAXIEU se charge de réaliser cette mission pour un montant de 6000.00 € H.T.

Vote : à l'unanimité

TRESORS D'ALARIC :

Malgré la situation sanitaire actuelle, la collectivité souhaite reconduire la manifestation « Trésors d'Alaric » en 2021 (le 3 Juillet), une délibération sera prise pour solliciter une subvention auprès de la Région.

Vote : à l'unanimité

Séance levée à 19 h 05

La Secrétaire de séance,

Le Maire,
Claude BUSTO